

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Création d'un logo pour l'anniversaire des 20ans d'Esprit

Esprit (l'école supérieure privée d'ingénierie et de technologie) organise un concours de création d'un logotype pour marquer son 20e anniversaire pour l'année 2023/ 2024.

Article 1 : DÉLAIS:

Ce concours se déroulera du mardi 1er au vendredi 25 Août 2023 à 15h. Les candidatures tardives ne seront pas prises en compte.

Article 2 : ÉLIGIBILITÉ:

Ce concours est ouvert à tous les membres de la communauté ESPRIT, y compris les étudiants, les enseignants, le personnel (ou le staff) et les alumni. Les membres du jury et les membres de leur famille proche ne sont pas autorisés à participer. ESPRIT se réserve le droit de déterminer l'éligibilité des participants.

Article 3: TERMES DE RÉFÉRENCES:

Le logo anniversaire 20 ans fonctionnera en binôme avec l'actuel logo institutionnel d'Esprit.

La création devra être en harmonie avec le logo Esprit.

La création sera utilisée tout au long de l'année universitaire 2023 - 2024 sur les différents supports de communication.

Chaque participant pourra présenter plus d'un projet et ne pourra remporter qu'un seul prix.

Votre proposition de logo doit respecter les éléments suivants :

- Ne pas modifier le logo actuel d'Esprit
- Conserver les mots déjà utilisés dans le logo existant (ESPRIT, se former autrement, HONORIS UNITED UNIVERSITIES).
- Inclure le numéro d'anniversaire : 20
- Des couleurs supplémentaires peuvent être introduites si nécessaire, (en dehors du gris, du noir et du rouge).
- Le logo doit être lisible.

Article 4: SOUMISSION :

La création, prête à nous envoyer, devra être contenue dans un JPEG ou PDF en haute qualité (résolution minimale de 1280 x 960). Tous les visuels et fichiers doivent nous être envoyés via le formulaire dédié :

https://docs.google.com/forms/d/1EZjTB_A_UiWq3lJxH2Mx3JTFO4Y90x4S7lI0mZultgA/edi

En cas de sélection de votre création , il vous faudra en plus nous envoyer par mail, les fichiers sources à l'adresse : communications@esprit.tn , objet: concours logo 20ans esprit

Article 5: DÉLIBÉRATION et ANNONCE DES RÉSULTATS :

Les projets seront examinés par un comité d'experts. Le jury sera composé de membres de l'équipe de direction d'ESPRIT ainsi que de graphistes professionnels.

Dans ses délibérations, le jury appréciera en particulier l'originalité, la recherche créative et l'exécution technique des œuvres.

La décision du jury est définitive et ne peut être révoquée.

Le jury distinguera trois lauréats et annoncera le nom des gagnants le mercredi 30 Août 2023.

Les lauréats seront avisés individuellement et la liste sera publiée sur le site d'Esprit et sur les canaux de médias sociaux avant le jeudi 31 août 2023. Les gagnants seront également informés par email et devront être disponibles pour toute activité de relations publiques éventuellement nécessaire.

Article 6: PRIX :

Les trois logos gagnants seront récompensés comme suit :

- Premier prix : 2000 dinars
- Deuxième prix : 1000 dinars
- Troisième prix : 500 dinars Les gagnants recevront également un certificat de réussite.

Les prix et les certificats seront remis lors d'une cérémonie spéciale (la date sera annoncée ultérieurement).

Articles 7: CONDITIONS GÉNÉRALES :

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Les participants garantissent être les auteurs des créations proposées et en détenir tous les droits afférents, en particulier d'utilisation des éléments rajoutés (visuels, typos, etc.). Ils seront seuls responsables des éventuelles infractions à cet égard vis-à-vis de tiers. Ils devront assumer leurs conséquences lors d'éventuels recours ou litiges judiciaires ou autres.

Par ailleurs, les lauréats, cèdent leurs droits d'auteur sur leur création à Esprit pour les différentes opérations promotionnelles et de communication. (site web , canaux de médias sociaux, ainsi que dans le matériel promotionnel lié aux célébrations du 20e anniversaire d'ESPRIT, ...). Les logos gagnants deviendront la propriété exclusive d'ESPRIT, qui se réserve le droit exclusif de les utiliser, de les adapter ou de les modifier.

ESPRIT se réserve le droit de ne pas attribuer de récompense si aucune des propositions ne convient.

ESPRIT se réserve le droit de modifier les termes et conditions du concours à tout moment et sans préavis.

À vos marques, prêts, créez...!!!